

Ouverture d'un centre de rétablissement après sinistre à University City

Release Date: Août 25, 2022

Un centre de rétablissement après sinistre de la FEMA ouvrira à University City (comté de St. Louis) le vendredi 26 août pour offrir une assistance individualisée aux personnes directement touchées par les inondations et les violentes tempêtes du 25 au 28 juillet.

Les spécialistes du rétablissement de la FEMA et de la Small Business Administration des États-Unis fourniront des informations sur les services disponibles, expliqueront les programmes d'assistance et aideront les survivants à remplir ou à vérifier la situation de leurs demandes.

Le centre est situé à l'adresse :

University City Recreation Center

Centennial Commons

7210 Olive Blvd

University City, MO 63130

Heures d'ouverture : de 8 à 19 heures, sept jours sur sept jusqu'à nouvel avis

D'autres centres de rétablissement après sinistre sont ouverts à :

COMTÉ DE ST. LOUIS

Hazelwood Civic Center

8969 Dunn Road

Hazelwood, MO 63042



FEMA

Page 1 of 3

Heures d'ouverture : de 8 à 19 heures, sept jours sur sept jusqu'à nouvel avis

VILLE DE ST. LOUIS

Ranken Technical College

Mary Ann Lee Technology Center

1313 N. Newstead Ave.

St. Louis, MO 63113

(Au coin de Newstead et Page)

Heures d'ouverture : de 8 à 19 heures, sept jours sur sept jusqu'à nouvel avis

COMTÉ DE ST. CHARLES

Developmental Disabilities Resource Board – DDRB Building

1025 Country Club Road

St. Charles, MO 63303

(I-70 près de la sortie Zumbahl Road)

Heures d'ouverture : de 8 à 19 heures, sept jours sur sept jusqu'à nouvel avis

Il n'est pas nécessaire d'avoir un rendez-vous pour se rendre à un centre de rétablissement après sinistre.

Avant de vous rendre à un centre de rétablissement après sinistre, faites une demande d'aide auprès de la FEMA en ligne à [DisasterAssistance.gov](https://www.fema.gov/disaster) ou appelez le **800-621-FEMA (3362)**.

Les personnes directement affectées par les inondations de la ville de St. Louis, du comté de St. Louis et du comté de St. Charles peuvent se rendre dans tout centre de rétablissement.



FEMA

Pour les besoins directement liés aux inondations du 25 au 28 juillet, la FEMA peut être en mesure de fournir des aides monétaires individuelles qui ne doivent pas être remboursées pour :

- **Le loyer** si vous devez déménager en raison des dégâts des eaux
- **Les biens personnels** endommagés ou détruits par les inondations
- **Le remboursement des frais de logement** si vous avez dû séjourner temporairement dans un hôtel
- **Les réparations de base des logements pour les propriétaires** dont la résidence primaire a été endommagée par les inondations
- **D'autres besoins importants** dus aux inondations récentes

En plus des aides qui figurant sur la liste, veuillez prendre note des conditions suivantes :

- **Une seule demande par ménage**
- **La FEMA ne couvre pas le coût des aliments perdus ou gâchés**

La loi ne permet pas à la FEMA de prendre en charge des prestations pour des pertes couvertes par une assurance ou d'autres sources.

Pour obtenir les dernières informations, suivez [@MOSEMA](#) et [@FEMARegion7](#).

Les informations les plus récentes peuvent être consultées à [Recovery.MO.gov](#) et [FEMA.gov/disaster/4665](#).

L'aide au rétablissement après sinistre est offerte sans distinction de race, de couleur, de religion, de nationalité, de genre, d'âge, de situation de handicap, de maîtrise de l'anglais ou de statut économique.

